Il va maintenant falloir rechercher si le « Vieux Romain » a changé d'autres titres en Belgique, s'il est allé ailleurs, s'il n'a pas échoué dans un asile, dans un hospice, si même il ne s'est pas suicidé.

Ces recherches vont maintenant incomber à la police judiciaire belge, qui est déjà sur les dents.

Les policiers belges ayant donné maintes preuves de leur zèle, de leur activité et de leur habileté, on peut affirmer que rien ne sera négligé pour élucider enfin le troublant mystère de la Croix du Bac !

Où retrouvera-t-on le « Vieux Romain » ?

Marcel POLVENT.

Autres mystères

L'homme coupé en morceaux n'est pas encore identifié

Paris, 22. — L'enquête ouverte par la police judiciaire, afin de rechercher l'identité de l'homme coupé en morceaux et son meurtrier, se poursuit activement.

On a signalé hier la disparition mystérieuse de M. Henri Robert, ancien menuisier, domicilié dans le quartier de la Goutte-d'Or, constatée depuis le 28 octobre dernier. D'aucuns ont cru Robert victime de « Sidis » qu'il fréquentait, mais il semble aujourd'hui que cette piste doit être abandonnée.

Deux nouvelles disparitions ont été encore signalées et des vérifications sont faites, mais de plus en plus, il apparaît que l'enquête sera difficile et longue.

Les policiers chargés de cette enquête n'en poursuivent pas moins leur travail.

Un homme blessé à mort dans le parc de Versailles

Versailles, 22. — On a découvert dans le parc de Versailles, la tempe droite trouée d'une balle de révolver le corps d'un individu dont l'identité n'a encore pu être établie. Cet homme transporté à l'Hôpital de Versailles, y est mort presque aussitôt sans avoir repris connaissance.

Voici son signalement : 20 à 25 ans, vêtu d'un pardessus noir, complet veston noir, chapeau mou gris très brun, visage rasé.

D'après la position de sa main droite on a tout lieu de croire qu'il s'agit d'un suicide.

Le Budget des Colonies à la Chambre

Paris, 22. — La Chambre a discuté, lundi matin, le budget des Colonies.

M. ARCHIMBAUD, rapporteur, signale l'insuffisance des crédits et trouve que les dépenses militaires à la charge des colonies sont exagérées. Il demande de réduire à 18 mois le service militaire des indigènes et presse le ministre de régler la question du renouvellement du privilège de certaines banques coloniales. Il se prononce en faveur d'une monnaie indépendante, pour éviter aux colonies des fluctuations du change.

Répondant au rapporteur, LE MINISTRE annonce que la Chambre sera bientôt saisie du projet de mise en valeur des colonies.

M. OUTREY, député d'Indo-Chine, signale les menées communistes aux colonies.

Un incident assez vif met aux prises ce député, qui lit une lettre personnelle adressée par M. Moutet au ministre des Colonies et ce dernier.

Le récit des incidents électoraux de la Guadeloupe amène une intervention de BEAUVILLAIN, député du Nord, qui fut le rapporteur du dossier des élections de la Guadeloupe. Il tient à déclarer que plusieurs membres de la commission et lui-même furent très troublés par les accusations précises contenues dans le dossier de MM. Candace et Jean-François, candidats, dont l'élection fut validée. La déclaration de Beauvillain suscite une certaine émotion sur tous les bancs.

M. CANDACE, en un long plaidoyer, défend son élection et charge son adversaire, M. Boisneuf — naturellement.

La suite de son discours — très long — est renvoyé au lendemain.

Prochaine séance : mardi à 9 heures.

Le danger marocain

L'ANGLETERRE SE TIENT SUR SES GARDES

Londres 22. — Le correspondant du « Sunday-Express » à Gibraltar rapporte que quelques torpilleurs sont sous pression, en vue des éventualités qui peuvent se produire au Maroc. Le régiment du Suffolk aurait été mis sur le pied de guerre prêt à être transporté à Tanger au premier signal.

UNE GRANDE VICTOIRE DES ESPAGNOLS ?

Tanger, 22. — On apprend que les Espagnols ont remporté une grande victoire sur la tribu des Andjeras.

Ces derniers auraient subi de grosses pertes. Les Espagnols auraient reconquis El-Kar-Seguir qui avait été pris par les Riffains.

EN DEUX LIGNES

Marseille — Congrès National Ligue des Droits de l'Homme aura lieu à Marseille 27, 28 29 déc.

Hanovre. — Haarmann renonce à la révision de son jugement. Grans la demande.

Péronne. — Eaux canal Somme empoisonnées : sociétés de pêche ont porté plainte.

Brive-la-Gaillarde. — M. Blanc, ingén. agric., républ. de gauche, élu conseiller général.

Dieppe. — M. Chavattre, républ. de gauche, élu conseiller d'arrondissement.

Bourges. — M. Robert Manger, candidat cartel des gauches, élu conseiller général.

Toulouse. — M. Auguste Bergé, républicain-socialiste, élu conseiller général.

Berne. — M. Jean Hennesy a présenté ses lettres de créance au Président de la Confédér.

Une maison hantée à Noyelles-sous-Lens

Il y a, dans les « Cloches de Corneville » un très joli passage où la musique de Planquette s'est exercée parfaitement : celui du château où des revenants errent la nuit. Cette histoire, du reste, n'est pas nouvelle ; de tout temps, des contes fabuleux ont mis en frayeur des esprits simples qui créateurs d'apparitions, ont donné naissance à ces personnages nocturnes, de dames blanches, de morts recouverts d'un suaire, d'âmes inquiètes de disparus s'étant égarées sur la route vers le ciel !

Ces fantasmagories d'un autre âge se faisaient rares à la mesure où s'éteignaient les croyances religieuses, et où l'instruction, plus répandue, faisait s'évanouir des spectres terrifiants.

Cependant, depuis plus de quinze jours, toute la région du canton Est de Lens est mise en émoi par des scènes troublantes qui se passeraient dans une maison sise rue d'Aubenton, 41, à Noyelles-sous-Lens.

LE TANGO DU MOBILIER

Dans ce quartier neuf où 120 maisons ont été édifiées par l'administration des mines de Courrières, des ouvriers étrangers ont trouvé un refuge. L'immeuble portant le numéro 41, dont nous parlons, était habité par un ménage hollandais. Celui-ci, d'une simplicité naïve et d'une candeur extrême, voyait avec terreur les ténèbres se répandre et envelopper tous les objets, car, à peine la nuit avait-elle étendu son manteau paisible sur la nature en sommeil, que les meubles, les ustensiles de cuisine, tous les objets enfin, placés dans cette maison, se mettaient à danser, dans un fracas que nul n'a pu décrire, une sarabande effrénée, un tango à la diable ! Les Hollandais, fous de terreur, les yeux désorbités d'épouvante, croyaient leur dernière heure venue ! Ils attendaient dans l'angoisse que le jour vint mettre un terme à cette fantaisie d'un mobilier de dancing !

UN PÈLERINAGE

Les locataires vidèrent les lieux, pour ne pas mourir d'effroi. Et la nouvelle se répandit à une lieue à la ronde, qui attira vers la maison « hantée » une foule de curieux. Nous ne dirons pas toutes les choses invraisemblables qui circulent sur cette habitation où tout danse. Mais il est plaisant d'avoir à enregistrer que des gardes particuliers et la gendarmerie ont veillé cet immeuble en « goguette », en pure perte, bien entendu. Le clergé, lui-même, serait venu jeter de l'eau bénite sur cette construction, où rien d'anormal ne s'est produit depuis que les Hollandais « visionnaires » sont allés ailleurs transporter leur angoisse.

UNE VICTIME...

Les esprits « invisibles » sauf pour ces malheureux Hollandais, ont fait une petite révolution dans le pays. La maison est l'objet d'un pèlerinage où la curiosité le dispute à la terreur. Un soir, M. Blot Gaston, qui passait par là, vers six heures, après avoir bu quelques verres pour se donner du courage, s'avançait en titubant vers la maison « hantée ». Dans le même moment, M. Vansteelant Richard, 55 ans, veilleur de nuit, faisait sa ronde, une lanterne à la main. Le malheureux ! A peine l'ivrogne l'eut-il aperçu qu'il se précipita, croyant qu'il était « l'esprit » du mal, et lui administra une telle quantité de coups de pied dans les flancs, après l'avoir terrassé, que M. Vansteelant devra se reposer plusieurs semaines.

On croit rêver, dans notre siècle, quand on se trouve en présence de telles excentricités. Faut-il que l'homme, qui n'est pas, à tout prendre, un méchant animal, soit tout de même resté un peu bébête.

LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL UNIVERSITAIRE DU NORD

Les membres du personnel universitaire du Nord des quatre ordres : supérieur, secondaire, technique, primaire, réunis le 21 décembre à l'Hippodrome de Douai, sur convocation du comité d'entente universitaire sous la présidence de M. Malaquin, vice-président du Conseil de l'Université.

Après avoir entendu Mme Deghilage, membre du conseil supérieur de l'Instruction Publique, M. Hirsch, président de la Fédération régionale des professeurs de Lycée, M. Bruhat, professeur à la Faculté des Sciences de Lille et MM. Daniel-Vincent, député, ancien ministre de l'I. P. ; Delesalle et Escoffier, députés.

Considérant :

1. Que dès 1913, le Président du Conseil et le Ministre de l'Instruction Publique avaient fait des promesses formelles au sujet du relèvement des traitements universitaires ;

2. Que la péréquation de 1921 n'a que partiellement remédié à cette situation ;

3. Qu'enfin la République se doit à elle-même conformément à ses traditions, au texte de la loi des finances de décembre 1923 et aux promesses fréquemment répétées du Gouvernement et du Parlement, d'assurer aux fonctionnaires de son enseignement public un rang social en rapport avec le rôle qu'ils ont conscience de tenir dans la vie de la Nation. Se déclarent unanimement d'accord sur les points suivants :

Les traitements de 1921 pris comme base doivent être augmentés de 50 %.

Une échelle mobile tenant compte des différences régionales et des charges de famille fera varier les traitements avec le coût de la vie constaté selon des règles uniformes dans tout le pays :

Transmettent à leurs délégués à l'Entente Universitaire leurs remerciements et l'expression de leur reconnaissance pour le dévouement que ces collègues apportent à la défense des intérêts généraux du personnel universitaire.

Et font confiance à MM. les Parlementaires du Nord pour faire triompher leurs justes revendications auprès du Gouvernement et du Parlement.

LES BIENFAITS DE L'ORGANISATION SYNDICALE

DANS LE TEXTILE ARMENTIÉROIS

Une classe ouvrière unie, sourde aux appels de division, pratique un syndicalisme sans mélange politique et obtient de beaux résultats

La ville d'Armentières, dont la réputation est mondiale qui tisse une toile à laquelle est attaché son nom, comptait, avant la guerre trois syndicats textiles. Le plus ancien, syndicat de Nieppe, groupait 300 membres, celui qui avait son siège à la Coopérative « La Paix » en comptait 1500, enfin 1200 adhérents étaient inscrits à la coopérative « L'Avenir ».

Cette division en trois fractions n'était qu'apparente. En réalité les groupements s'étaient faits selon une affinité et une préférence personnelles. Mais les méthodes, l'action, la pensée étaient une.

Ces trois mille travailleurs, s'ils discutaient et s'assemblaient dans des locaux différents, menaient, de front une lutte particulièrement heureuse, qui aboutit en 1903 et en 1913, à de notables améliorations de salaire.

AU COURS DES HOSTILITÉS

Quand vint la guerre, la perturbation qu'elle répandit se fit sentir à Armentières avec une spéciale intensité.

La ville, en effet, occupée quelques jours par les troupes allemandes du 9 au 17 octobre 1914, le fut ensuite et jusqu'à l'armistice par l'armée anglaise qui s'y installa. La ligne des tranchées se creusait à environ trois kilomètres, entre Armentières et Pérenchies. La ville, sous le feu du canon, dans une région très proche de l'extrême front, fut cruellement éprouvée : ses blessures ne sont pas encore, à beaucoup près, entièrement fermées. Quelques usines continèrent à fonctionner. La population ne fut pas évacuée, aussi compte-on près de 1.000 victimes civiles !

Au cours de la période de guerre, aucune action corporative ne fut conduite. Le travail des usines était intensif, les salaires rémunérateurs, la classe ouvrière qui ne remplissait pas les conditions pour être envoyée au combat, partageait l'angoisse commune, sous les bombardements les plus meurtriers.

L'INDUSTRIE S'INSTALLE AILLEURS

Cependant les usines ayant à souffrir cruellement de la proximité du champ de bataille, subissant chaque jour des dégâts importants, il fut décidé, autant pour sauver le matériel que pour continuer à produire, qu'elles iraient s'installer ailleurs. Au cours de l'année 1917 la plupart des industries textiles fonctionnaient en Normandie.

L'APRÈS-GUERRE

A l'armistice la ville d'Armentières n'était que décombres. Non seulement les syndicats ouvriers n'existaient pas, mais les usines écrasées demandaient un temps assez long pour leur restauration. Et puis, l'industrie qui maintenant s'était fixée ailleurs reviendrait-elle dans ces pays dont elle constituait l'élément essentiel de prospérité ?

Les industriels résolurent cette question par l'affirmative. Ils réintégraient la région d'Armentières en raison, surtout, de la réelle valeur professionnelle des tisseurs Armentiérois. Les toiles d'Armentières, en effet, sont uniques, et les ouvriers de cette région possèdent des qualités qu'on ne retrouve pas ailleurs.

En même temps que se remontaient les usines, se réorganisaient les syndicats. Le malheur vaillamment supporté en commun commanda, ici aux travailleurs du textile une formule de sagesse. Sur l'invitation de HUYGHE des pourparlers sont engagés, avec les principaux militants, pour envisager la fusion en un seul, des syndicats de Nieppe de « La Paix » et de « L'Avenir ».

Et tous ceux qui, rentrés d'exil, ont connu les tristesses de l'éloignement, comme ceux qui, restés, ont vécu dans l'enfer de la guerre, se rendent compte que cette fusion est indispensable au lendemain de si cruelles épreuves, pour de nouveau reconstruire, sur le passé !

TOUS UNIS

Et c'est ainsi que le Syndicat Textile d'Armentières et environs a réuni toutes les forces ouvrières syndicalistes.

Celles-ci ont eu la suprême sagesse de dédaigner la politique, de la laisser à la porte de leur syndicat où ne se discutent que des intérêts professionnels.

Et la mortelle scission, qui, sur d'autres points a semé tant de désespérance et de désaffection, est demeurée, à Armentières sur le seul terrain politique.

Aussi notre ami VANDERCHOOTEN, secrétaire du Syndicat Textile, a-t-il groupé 1.200 adhérents.

LES RÉSULTATS

Ils sont bons. Avant la guerre presque tout le travail s'exécutait aux pièces. Dès la remise en marche des usines une convention passée entre les ouvriers et les patrons détermina l'attribution d'une prime de vie chère de 0.60 l'heure. Les tarifs d'avant guerre furent multipliés par le coefficient 3.

A la suite de nombreuses démarches et entrevues entre les représentants ouvriers et patronaux, le coefficient, en octobre 1922, fut fixé à 3.5.

Les travailleurs bénéficient d'un sursalaire familial, doublé depuis l'armistice.

Une caisse de chômage fonctionne qui accorde, au travailleur momentanément sans travail, une indemnité journalière de 5 francs.

Certes 1.200 syndiqués sur une population ouvrière d'environ 4.500 membres, est une proportion qui paraît un peu faible. VANDERCHOOTEN a la plus grande confiance. Il espère que la plupart de non-syndiqués rejoindront l'organisation. Il pense, en effet, que tous ceux qui bénéficient des améliorations de traitement grâce à l'action syndicale, ne sauraient bouder longtemps cette action.

Et certes, dans cette ville privilégiée, où les travailleurs ont eu l'esprit de ne pas se diviser sur le terrain syndical, on peut escompter les plus brillants résultats.

E. B.

M. HERRIOT SE RÉTABLIT

Paris, 22. — La présidence du Conseil a publié ce matin le bulletin suivant de l'état de santé de M. Herriot : « L'œdème diminue rapidement. La température est presque normale ».

M. Herriot recevra ce soir, à 18 h. 30, les représentants de la presse étrangère.

Les Soviets travaillent l'Extrême-Orient

Londres, 22. — Une dépêche de Pékin annonce qu'au cours d'un dîner offert aux membres du cabinet chinois, M. Karakhan, ambassadeur des Soviets à Pékin, a déclaré que les traités que la Chine avait signés avec les puissances étrangères devaient être non pas revisés mais déchirés ».

D'autre part, une dépêche d'Helsingfors (de source russe) annonce que le gouvernement mongolien a proclamé l'union de la Mongolie avec les républiques soviétiques de Russie.

LA FAMINE EN RUSSIE ?

Londres, 22. — Un industriel linier retour d'un voyage en Russie, a déclaré au « Daily Mail » que de Riga à Moscou et de Chita à Vladivostock, il n'a rencontré que la misère et la famine. Les rues de Moscou sont pleines de chômeurs et de mendiants. Cet industriel a eu l'impression qu'au point de vue industriel, le pays est absolument dévasté. La plupart des mines sont fermées.

Les bonnes nouvelles de M. Lucien Rosengart, Administrateur Délégué de la Société Anonyme des Automobiles et Cycles PEUGEOT, qui a subi une grave opération dernièrement, se confirment et nous espérons qu'il pourra, après une courte convalescence, reprendre ses fonctions.

LE FASCISME ITALIEN BLESSÉ A MORT

Paris, 22. — Les journaux soulignent l'intérêt du projet de réforme électorale en Italie.

« L'Œuvre » estime que c'est parce qu'il voit le fascisme condamné et blessé à mort que M. Mussolini essaie de revenir à la normalisation.

Pour le « Journal », ce n'est plus d'une évolution du fascisme qu'il faut parler, mais bien de la fin du fascisme. Le fascisme disparaît parce que déjà en faisant procéder à des élections pour la Chambre actuelle, il était revenu à l'ancien système parlementaire. Ce n'est pas la mesure que vient de prendre M. Mussolini qui arrêtera le revirement, bien au contraire, elle le précipitera d'autant plus que M. Mussolini n'a pas de parti politique.

A PROPOS DE LA SARRE

Paris, 22. — On dément officiellement l'information de source allemande, suivant laquelle le gouvernement français aurait offert de renoncer à la Sarre et aux mines domaniales, en compensation de la cession à la France de la ville de Sarrelouis et de sept autres communes sarroises.

L'information allemande est absolument fantaisiste.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PUPILLES DE LA NATION

Paris, 22. — Le Conseil Supérieur de l'Office National des Pupilles de la Nation s'est réuni sous la présidence de M. François-Albert, ministre de l'instruction publique.

Dès l'ouverture de la séance, M. François-Albert, à l'occasion d'un vœu émis par les présidents de sections permanentes réunis au Congrès de Cahors, a tenu à affirmer le droit du gouvernement d'exercer un contrôle effectif sur l'action des Offices départementaux.

Il a été décidé que les inspecteurs nécessaires à ce contrôle seront nommés par décret ainsi d'ailleurs que le secrétaire général adjoint de l'Office National. La question de l'encouragement à l'agriculture et des subventions d'apprentissage agricole a fait ensuite l'objet d'un long débat.

Diverses mesures ont été proposées pour remédier à la désertion des campagnes.

Le Conseil Supérieur a émis ensuite le vœu qu'une disposition législative intervienne le plus rapidement possible pour permettre aux Offices départementaux de venir en aide aux Pupilles de la Nation ayant atteint leur majorité.

LA DÉFINITION DE L'ŒUF FRAIS

Paris, 22. — La 10e Chambre Correctionnelle, présidée par M. Puech, vient de condamner à 15 jours de prison et à 300 francs d'amende une commerçante de Paris, Mme Trouillier, qui mettait en vente comme œufs frais des œufs qui sortaient d'appareils frigorifiques.

Le Tribunal a estimé que l'œuf frais était celui qui n'avait fait l'objet d'aucune mesure de conservation. Dans ses attendus, le Tribunal a relevé que journellement les consommateurs, à Paris, achetaient par milliers des œufs indiqués comme frais et qui n'étaient que des œufs de conserve, estimant en outre que l'œuf est un aliment de première nécessité, le Tribunal a déclaré qu'il était nécessaire de protéger les consommateurs.

Teintures HIRONDELLE
Pour teindre soi-même tout tissu et raviver les étoffes
DES ÉTABLTS RICHTER. LILLE (FONDÉS EN 1865)

L'assassinat des chauffeurs Lescure et Fournier

LE COUPLE DARTOIS-LEGRAND RENVOYÉ DEVANT LES ASSISES

M. Réjou, juge d'instruction, chargé de l'instruction des assassinats des chauffeurs Lescure [illegible] lez-Arras, a signé l'ordonnance de renvoi devant la Chambre des mises [illegible] Jérémie Dartois et d'Elisa [illegible]

LES INCULPATIONS

M. Don[illegible], substitut du Procureur de la République, qui a rédigé le réquisitoire, a retenu les inculpations suivantes :

Pour Jérémie Dartois : 1° Assassinat du chauffeur Lescure, avec circonstances aggravantes de guet-apens et de préméditation.

2° Vol d'auto et argent.

3° Assassinat du chauffeur Fournier, à Blangy-lez-Arras.

4° Tentative de vol d'auto.

En ce qui concerne le vol d'une auto commis en septembre 1923, au préjudice de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Arras, Dartois bénéficie d'une ordonnance de non-lieu : Attendu qu'au moment de l'extradition du bandit on ignorait ce vol, l'inculpation ne pouvait juridiquement être retenue.

Pour Elisa Legrand, le magistrat a retenu les inculpations d'assassinat du chauffeur Lescure, avec guet-apens et préméditation, vol d'auto et d'argent.

Pour le crime de Blangy-lez-Arras et le vol d'auto à Arras, elle bénéficie d'un non-lieu.

Quant au receleur Alexis Triquet, condamné par le Tribunal correctionnel de Bruxelles, à 18 mois de prison pour recel d'auto, il bénéficie également d'une ordonnance de non-lieu.

Le dossier va donc être transmis incessamment à Douai et le couple de bandits comparaîtra à la session des Assises du mois prochain.

UNE CENTENAIRE A ARNÈKE

C'est le lundi 29 décembre que Mme Rosalie Vanhove, veuve de M. Anselme Marcotte, d'Arnèke, née à Bollezeele le 27 décembre 1824, décorée de la médaille d'argent de la famille française, fêtera son centenaire.

Mariée à Rubrouck en juillet 1847, devenue veuve en 1881, restée sur la ferme à Rubrouck jusqu'en 1895, elle s'est retirée à Arnèke chez sa fille pour jouir d'un repos bien mérité.

Mme Marcotte porte une couronne des plus glorieuse, elle eut 9 enfants, 8 sont encore vivants, l'aîné à 73 ans, sa descendance se compose de 30 petits enfants, 64 arrière-petits enfants et 2 au 4e degré, au total 104 descendants.

La municipalité d'Arnèke organise une fête qui revêtira un caractère inoubliable. De vrais honneurs seront rendus à la vaillante centenaire qui verra ce jour-là un nombreux cortège se presser autour d'elle. Un banquet sera servi chez M. Picotin-Marcotte l'un des petits-fils de la centenaire.

L'ÉCLUSIER DE L'YSER VA MOURIR

Bruxelles, 22. — (De notre correspondant particulier). — Henri Geeraert, l'héroïque éclusier de l'Yser, agonise dans un asile de Bruges.

On se souvient que pendant la guerre ce modeste batelier de Nieuport suggéra l'idée d'inonder tous les terrains de l'embouchure de l'Yser. L'inondation s'étendit sur trois kilomètres carrés.

Ce brave est né à Nieuport en 1863.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1919

Le numéro 2.622.105 est remboursable par 300.000 francs.

Le numéro 761.661 est remboursable par 100.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursables chacun par 50.000 francs : 231.572 — 442.877.

Les quatre numéros suivants sont remboursables chacun par 10.000 francs : 377.931 — 609.311 — 1.856.889 — 2.521.399.

Les six numéros suivants sont remboursables chacun par 5.000 francs : 563.657 — 1.666.314 — 1.643.747 — 2.018.331 — 2.588.511 — 2.867.392.

COMMUNALES 1892

Le n. 11.259 est remboursé par 100.000 francs.

Le n. 190.584 est remboursé par 30.000 fr.

Les 2 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 97.581 — 115.955.

Les 4 numéros suivants sont remboursés chacune par 5.000 fr. : 148.216 — 184.398 — 286.933 — 343.461.

30 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

FONCIÈRES 1895

Le n. 33.208 est remboursé par 100.000 fr.

Le n. 23.345 est remboursé par 25.000 fr.

Le n. 132.285 est remboursé par 10.000 fr.

Les 3 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 286.625 — 287.206 — 347.887.

50 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

COMMUNALES 1912

Le n. 487.673 est remboursé par 100.000 fr.

Le n. 748.054 est remboursé par 10.000 fr.

Les 12 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 fr. : 233.932 — 490.713 — 722.423 — 1.013.891 — 1.061.110 — 1.584.476 — 1.643.957 — 1.761.700 — 1.771.010 — 1.772.082 — 1.911.704 — 1.960.508.

100 numéros sont remboursés chacun par 500 fr.

COMMUNALES 1906

Le n. 53.487 est remboursé par 200.000 fr.

Le n. 220.022 est remboursé par 25.000 fr.

Les 8 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 60.172 — 157.201 — 343.854 — 454.464 — 740.936 — 954.281 — 986.715 — 1.170.233.

100 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

FONCIÈRES COMMUNALES 1921

Le n. 910.032 est remboursé par un million.

Le n. 2.307.908 est remboursé par 100.000 fr.

Le n. 12.890 est remboursé par 50.000 fr.

300 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau, vent de sud-est 3 à 4 m. ; ciel brumeux avec éclaircie ; température minimum 2°.

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrée. Tél. 9-51

AFFAIRE DE COUPS

A la suite d'une scène de violences qui s'est passée samedi matin, dans la briqueterie de la ville, boulevard de Fourmies, procès-verbal pour coups réciproques a été rédigé à la charge des nommés : Nuns Daniel, 25 ans, défourneur de briques ; Papierz Léon, 28 ans, charpentier en béton, sujet polonais et Plaete Achille, 23 ans, manœuvre de maçon.

Peu importe qui vous êtes et où vous êtes SI VOUS VOULEZ compléter votre instruction et améliorer votre SITUATION

Sans retard, écrivez ou rendez visite aux ÉCOLES INTERNATIONALES

Société Anonyme au Capital de Trois Millions de francs

LANGUES VIVANTES à l'aide du phonographe.

COMMERCE et COMPTABILITÉ, ÉLECTRICITÉ, chez vous sans quitter votre emploi, par la MÉTHODE I. C. S., enseignement par correspondance.

Demandez la brochure explicative E. N., en indiquant le sujet qui vous intéresse. Démonstrations gratuites.

BUREAU DE LILLE : 66, RUE NATIONALE

COMITÉ ROUBAISIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA GOUTTE DE LAIT

Le Comité informe les mères de famille fréquentant les consultations de la place Notre-Dame, de la rue de l'Industrie et de la rue de Flandre, que les séances du 25 décembre et 1er janvier, seront reportées aux samedis 27 décembre et 3 janvier.

Pour la consultation de la place Notre-Dame les samedis 27 décembre et 3 janvier au local habituel de 4 h. à 5 h.

Pour la consultation de la rue de l'Industrie les samedis 27 décembre et 3 janvier au local de la Goutte de Lait 31, Boulevard (face Hippodrome-Théâtre) de 10 h. à 11 h.

Pour la consultation de la rue de Flandre, les samedis 27 décembre et 3 janvier au local de la Goutte de Lait, 31, Boulevard Gambetta (face Hippodrome-Théâtre) de 3 h. à 4 h.

Le Comité est heureux d'annoncer le prochain tirage de la tombola trimestrielle.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT Corona À CROQUER
Premier apprécié, toujours le Meilleur

GROUPE ESPÉRANTISTE DE ROUBAIX TOURCOING ET ENVIRONS

Grâce à l'amabilité de MM. Poissonnier, père et fils, quelques espérantistes et amis du groupe purent entendre chez eux par leur poste de T. S. F. les essais du poste Y 8 de Lille où une belle conférence par M. Trollin, directeur des chèques postaux, de Lille sur « L'utilité de la langue auxiliaire l'Esperanto, tant au point de vue commercial et industriel, fut suivi d'un joli concert.

Ce fut, pour l'auditoire un régal scientifique et littéraire de premier ordre qui mirent en contribution les méthodes de la T. S. F. et de la langue auxiliaire l'Espéranto qui a été agréée par la Société des Nations pour ses rapports entre tous les peuples.

M. Ch. Laméro-Bayart se fit l'interprète de toute l'assistance pour remercier chaleureusement Mr Poissonnier de son aimable hospitalité et d'avoir permis d'assister à une audience de la T. S. F. par son installation merveilleuse.

La prochaine réunion du Comité aura lieu le mardi 13 janvier, au « Café Belle Vue », 10, rue Neuve à Roubaix.

Pour tous renseignements, s'adresser au Consulat et Secrétariat, 25, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix. — Téléphone 120.

MUTUELLE DES ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES

C'est jeudi prochain à 10 h. 30, qu'aura lieu à l'hospice de Barbieux, à l'issue de l'assemblée générale, la fête de l'Arbre de Noël de la Mutuelle.

Comme les années précédentes, cette fête comportera outre la distribution des jouets, coquilles et vêtements aux enfants, une grande tombola entre tous les sociétaires présents.

BOCK MEYERBEER LE PLUS APPÉTISSANT

AMICALE DES FÊTES DU FONTENOY

Aujourd'hui mardi 23, à 19 heures, au siège réunion du Comité des Fêtes des Quartiers du Fontenoy, la Gare, Saint-Joseph et l'Union.

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'Administration Municipale d'accord avec la Préfecture, autorise tous les débitants de la ville à tenir leur établissement ouvert :

1° *A l'occasion de la Noël*. Durant les nuits des 24 au 25 et 25 au 26 décembre 1924 ;

2° *A l'occasion du Nouvel An* : Durant les nuits des 31 décembre au 1er janvier et 1er au 2 janvier 1925.

THÉATRE POPULAIRE

Jeudi 25 (fête de Noël), troisième et dernière représentation de « La Mariée du Mardi-Gras » et « L'amour qué qu' c'est qu ça ». Location, comme d'habitude, Café de la Coopérative « La Paix », à partir de 16 heures. Rideau à 6 heures.

Le Dimanche 28, « Les Surprises du divorce », comédie en trois actes, avec Mme Doria, dans le rôle de Mme Bonivard, et « La Griffe », en un acte, pièce de mœurs, avec Mme Leroy et M. Verchet.

Le 4 janvier : « Les Deux Orphelines », le drame bien connu.

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE 1924. — N° 10

L'IDYLLE DANS LA Tourmente

GRAND ROMAN INÉDIT

par Gilles ROSMONT

Lorsqu'elle mit pied à terre, elle aperçut l'homme qui l'attendait sur le trottoir.

Il faisait, ce matin-là, une violente chaleur. Les rayons du soleil de juin embrasaient l'atmosphère et ruisselaient en coulées brûlantes, dans les allées et sur les pelouses.

En raison de l'heure et de la température, les promeneurs étaient rares dans le parc.

Le guide de Christiane lui désigna un banc solitaire, à l'ombre d'une futaie. Ils y prirent place côte à côte.

— Vous avez vu mes enfants ?... demanda Christiane haletante. Vous savez où ils sont ?

L'homme demeura impassible.

— Ne m'interrogez pas, répliqua-t-il. Je ne parlerai que lorsque vous aurez répondu vous-même, à la question que je vais vous poser.

— Mais je ne peux pas attendre... Un mot, un seul : Mes enfants sont-ils vivants ?

— Mais oui ! madame, certainement. Cela, je vous l'affirme !

— Vous les avez vus ?... Oh ! répondez-moi, je le veux... je vous en supplie !...

Délirante, les yeux fous, Christiane avait pris les mains de l'inconnu.

Celui-ci se dégagea vivement et se leva, le visage contrarié.

— Si vous ne voulez pas m'écouter, dit-il d'un ton bourru, je vous quitte sur-le-champ et vous ne saurez rien.

Et il fit trois pas, comme pour s'éloigner.

Une atroce frayeur saisit la malheureuse; elle voyait s'évanouir sa radieuse espérance !

Matée, elle murmura, humblement :

— Non, non, restez, monsieur, je vous écouterai.

— Et vous m'écouterez docilement, sans impatience ?

— Je vous le promets. Rasseyez-vous.

— Puisque vous voilà sage, je vous répondrai :

« Oui, j'ai vu vos enfants, je sais où ils sont. Depuis trois jours, je cherche l'occasion de vous parler sans témoins. Cela ne m'a pas été possible. Vous étiez toujours accompagnée de quelqu'un.

— Oui, j'étais avec mon ami Olivier Flavignac.

— Ce matin seulement, vous êtes sortie seule. Profitons de l'occasion :

» Écoutez-moi donc, je vais aller droit au but : vous êtes pressée de retrouver vos enfants ?

— Comment pouvez-vous poser une pareille question ?... Vais-je donc les retrouver enfin ?

— Cela dépendra de vous. Apprenez que Simone et Henri ont été pris comme otages. On vous les rendra, si vous consentez à payer une rançon.

— Je paierai ce qu'il faudra.

— J'en suis certain... Mais il y a d'autres conditions à remplir... des garanties à donner.

— Non, monsieur, protesta violemment Christiane, pas de garanties, pas de retards. Vous me demandez une rançon pour la liberté de mes enfants, je suis prête à vous la donner tout de suite... Combien ?

— Cent mille francs.

Mme Daverny était dans un tel état de surexcitation, qu'elle ne sourcilla même pas à l'énoncé de ce chiffre formidable.

On allait lui rendre ses enfants !... qu'importait le reste !...

— C'est bien, monsieur, dit-elle simplement, vous aurez les cent mille francs dans deux jours... Conduisez-moi près de mes enfants.

Tout son corps frémissait. Un tic nerveux tiraillait les muscles de son visage. De ses paupières rougies, jaillissaient des larmes brûlantes.

L'homme s'inquiéta.

— Je comprends votre impatience, madame, dit-il. Mais vous oubliez déjà nos conventions. Vous m'avez promis de m'écouter. Il faut m'entendre jusqu'au bout... m'entendre avec attention et avec calme.

— Mais qu'avez-vous encore à me dire ?

— J'ai à vous dire que les enfants ne peuvent vous être remis qu'en échange de la somme demandée : donnant, donnant.

La mère poussa un cri de désespoir :

— Alors, je ne les verrai pas ce soir ?...

L'homme secoua la tête en signe de dénégation et continua, imperturbable :

— J'ai encore à vous dire ceci : pendant le temps que vous mettrez à réunir vos fonds, vous aurez à garder le silence le plus absolu sur toute cette affaire. Pas un mot à M. Flavignac, ni à personne au monde, vous m'entendez bien ? Pas un geste, pas un signe qui puisse faire naître un soupçon. Sinon... vous ne reverrez jamais vos enfants.

» Ceux qui m'ont envoyé vers vous sont nombreux et constituent une organisation puissante. Ils savent que je suis ici, avec vous. Ils ont des émissaires qui nous surveillent.

» Dès que je vous aurai quittée, ils s'attacheront à vous. Ils connaîtront tous vos pas, toutes vos démarches ; ils devineront vos pensées... vous ne pouvez rien contre eux... Ils peuvent tout contre vous.

» Voyez avec quelle dextérité ils ont fait disparaître vos enfants, avec quelles précautions ils les tiennent cachés. Leur retraite n'est pas très éloignée et pourtant, personne n'a pu la découvrir.

» Réfléchissez que le sort d'Henri et de Simone est entre vos mains... La moindre indiscrétion, la moindre imprudence de votre part, seraient leur perte à tous les deux.

Mme Daverny avait tressailli en entendant les paroles de menace prononcées par son interlocuteur, mais une seule phrase avait bien pénétré jusqu'à son esprit, frappé son intelligence :

« Leur retraite n'est pas éloignée », avait dit cet homme !... Donc, les prisonniers étaient cachés à peu de distance... dans un endroit misérable, sans doute... ils avaient faim, peut-être... ils appelaient leur mère...

A cette évocation, Christiane perdit la tête, elle se leva brusquement et tournant vers le maître chanteur, des yeux hagards, s'écria :

— Je ferai tout ce que vous voudrez, je donnerai n'importe quelle somme, mais conduisez-moi immédiatement auprès de mes enfants, je le veux.

— Avez-vous l'argent sur vous ?

— Non, certes, je n'ai pas l'argent sur moi... mais cela ne fait rien... je l'aurai dans deux jours... demain peut-être ! Je vous le remettrai secrètement, je vous le jure... Comptez sur ma parole... mais partons tout de suite, conduisez-moi...

— Non, madame, c'est impossible... Et puisque vous ne voulez pas me comprendre, je vous laisse.

L'inconnu s'était levé et faisait mine de s'éloigner.

Christiane le saisit par le bras.

— Non, non, cria-t-elle en le saisissant par le bras, vous ne vous en irez pas... Puisque je vous paierai, je vous l'ai promis, et je garderai le silence le plus complet mais, par pitié, emmenez-moi auprès d'eux !

— Assez, madame, ne me retenez pas davantage, c'est inutile !

— Oh ! vous ne m'échapperez plus maintenant. Mes petits sont tout près d'ici, vous venez de le dire... et vous croyez que j'attendrai deux jours avant de les revoir ?... C'est impossible !... Tout de suite, monsieur, emmenez-moi tout de suite.

La voix de Christiane était vibrante, saccadée ; ses gestes dénotaient une surexcitation fébrile, mais elle n'avait pas lâché le bras de son interlocuteur.

Ce dernier n'osait pas, en dépit de la bonne envie qu'il en avait, se libérer par la violence, car des passants s'étaient arrêtés déjà et regardaient cette scène avec une curiosité soupçonneuse.

Il se rendait compte, d'ailleurs, que dans l'état d'exaspération où se trouvait la pauvre mère, elle s'élancerait à sa poursuite, pousserait des cris, ameuterait les gens et que, finalement, il serait arrêté par les gardiens du parc avant d'avoir atteint la porte de sortie.

Il ne vit qu'un moyen de mettre fin à cette scène périlleuse : ce fut de paraître céder.

— Eh bien, venez, madame, dit-il brutalement.

— Nous allons chercher mes enfants ?

— Oui, oui... partons.

Mme Daverny parut se calmer ; elle lâcha le bras de l'homme, mais la suivit la très près, sans le quitter des yeux, prête à toutes les violences s'il tentait de lui échapper.

Une fois hors du parc, l'inconnu héla un taxi, y fit monter Christiane et y monta à sa suite, après avoir dit au chauffeur :

— Conduisez-nous à la Varenne-St-Maur, sur les bords de la Marne, au-delà du pont de Créteil. Vous m'attendrez un quart d'heure, puis vous me ramènerez. Vous aurez un bon pourboire, ça vous va ?...

— Bien, notre bourgeois ! acquiesça le chauffeur qui mit sa machine en marche et partit, en troisième vitesse, le long des fortifications.

Après être sortie de Paris par la porte d'Ivry, l'auto passa la Seine, au Port-à-l'Anglais, traversa Alfortville, Charentonneau et atteignit la Marne, au pont de Créteil.

Pendant toute la durée du trajet, l'inconnu s'était demandé s'il ne commettait pas une faute irréparable en remettant les enfants à leur mère, avant d'avoir touché la rançon promise.

Ne valait-il pas mieux avoir recours à un stratagème et ajourner l'exécution du marché !...

Il ne serait pas difficile, évidemment, de tromper la pauvre femme et de lui fausser compagnie au dernier moment... Mais, à la réflexion, se débarrasser de Mme Daverny lui parut dangereux.

Après avoir bien pesé le pour et le contre de sa résolution, il se décida à lui rendre ses enfants immédiatement, certain au fond que, par peur de représailles, elle tiendrait sa parole.

Très décidé, résolu désormais, il se tourna vers sa compagne angoissée et lui dit :

— Nous arrivons, madame, dans quelques minutes je vais tenir la promesse que je vous ai faite... mais quand pourrez-vous tenir la vôtre ?

(A suivre.)